

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE

Municipalité de La Neuveville
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE EN FORMATION POUR LA RENTREE 2026

Degré d'occupation : 60 % (Contrat à durée déterminée de 2 ans durant la formation ES)

Entrée en fonction : 1^{er} août 2026

Votre mission :

Accompagné/e par une praticienne formatrice :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve
- Inscription jusqu'au 31 janvier 2026 à la formation d'EDE en formation duale sur 2 ans pour la rentrée d'août 2026 au CPNE - Pôle santé et social à La Chaux-de-Fonds
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitements : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance en formation », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 17 décembre 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, novembre 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 69/2022 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 21 décembre 2022

Requérante : Commission de gestion du Schlossberg, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Molari + Wick Architekten GmbH, Rue Adam Göuffi 18, 2501 Biel.

Emplacement : parcelle N° 561, au lieu-dit : « Route du Château 56 », commune de La Neuveville.

Projet : transformation de la cuisine du rez-de-chaussée, ouverture au public du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du château (affectation non gastronomique ni commerciale), réaménagement et rénovation du deuxième étage et des combles, transformation de la toiture comprenant la suppression d'une lucarne et la réalisation d'un élément cubique pour l'aménagement d'une pièce de vie dans les combles, création d'un puits de lumière zénithale; aménagement de 4 places de stationnement en pavés gazon et création d'un abri à vélos dans une annexe existante, parcelle N° 561, au lieu-dit : « Route du Château 56 », commune de La Neuveville.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du Schlossberg, IFP.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 26 janvier 2022.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Prolongation de la validité du permis jusqu'au 20 janvier 2028

Les oppositions, uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 28 décembre 2025, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 novembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Reshat Krasniqi, Route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 213, au lieu-dit : « Route du Château 19 », commune de La Neuveville.

Projet : rénovation de la maison « La Cave » comprenant des modifications intérieures pour l'aménagement de deux appartements supplémentaires, sup-pression d'un poêle, réfection du toit par le remplacement du lattage, de certaines poutres et de la couverture avec ajout de tuiles translucides et de tabatières, isolation intérieure des façades du bâtiment et travaux de pein-ture sur le bâtiment principal, l'ancienne orangerie et le garage, remplacement des fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois et rem-placement de trois portes, installation d'une pompe à chaleur eau/eau avec demande de concession, suppression d'un couvert dans la cour au sud-est du bâtiment, déplacement de la fontaine existante et aménagement de 4 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ Vieille Ville.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ensemble bâti B.

Dérogations : art. 5.2.11 al. 1 RPQ, art. 5.2.13 al. 1 let. a) et b) RPQ et art. 5.4 al. 3 RPQ, art. 64 OC, art. 41c al. 1 let. a OEAux et art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2026 inclusivement auprès de

l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 décembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Michelina et Charles Burgunder, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Michelina et Charles Burgunder, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1590, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : agrandissement d'une fenêtre dans la chambre à coucher et pose d'un petit escalier

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 28 novembre 2025 au 29 décembre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 novembre 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 24 novembre 2025, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé partiellement l'ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (OECUREN) de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2026.

Ce texte peut être consulté auprès du SELN (Service de l'équipement de La Neuveville), chemin du Vignoble 21, 2520 La Neuveville, pendant 30 jours dès sa date de publication, aux heures de bureau.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 5 décembre 2025

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Invitation aux commerçants et artisans de La Neuveville

Suite au dépôt du postulat du 18 juin visant à soutenir les commerces locaux, la Commune de La Neuveville invite tous les commerçants et artisans à une séance pour discuter de leurs attentes et besoins.

Date : Mercredi 10 décembre 2025

Heure: 19 h

Lieu: Salle de conférence, 3^e étage de la Mairie
Cette rencontre sera l'occasion d'échanger directement avec les responsables communaux afin de mieux comprendre les défis rencontrés sur le terrain et de réfléchir ensemble à des mesures concrètes pour soutenir l'activité locale.

La table ronde sera animée par Monsieur André Kurth, Conseiller municipal, accompagné de ses collègues membre du groupe de la Promotion économique, ainsi que par Madame Céline Känel, dépositaire du postulat.

Inscription: par email jusqu'au 1^{er} décembre 2025 -> finances@neuveville.ch

le nombre de place est limité à maximum 2 personnes par entreprise

Nous espérons vous voir nombreux pour construire ensemble un futur plus dynamique pour nos commerces de proximité.

La commission de la promotion économique

Municipalité de La Neuveville

Nouveau système pour les autorisations de parage à La Neuveville

Dès le 1^{er} février 2026, la gestion des macarons de stationnement passe à l'ère numérique via l'application ParkingPay. Les tarifs restent inchangés.

À partir du 1^{er} décembre, vous pourrez acheter directement, sans vous déplacer, sur l'application ParkingPay ou sur le site parkingpay.ch:

- les macarons pour résidents,
- les macarons pour externes.

Accès à la vieille-ville

Les cartes d'autorisation de circuler en vieille-ville seront envoyées aux personnes qui possèdent un macaron de parage et résident en vieille-ville.

Les personnes qui ne résident pas en vieille-ville ou qui ne possèdent pas de macaron affilié doivent déposer une demande et s'acquitter de l'émolument communal.

Pour les véhicules de remplacement ainsi que pour les macarons «entreprises», veuillez vous adresser directement à la Police administrative.

Pas de smartphone?

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au guichet de la Police administrative pour obtenir un macaron. Cependant, si vous ne possédez pas de smartphone ou si vous avez des difficultés avec les outils numériques, la Police administrative (rez-de-chaussée, Place du Marché 3) se fera un plaisir de vous renseigner et enregistrer votre demande.

Pour que l'autorisation puisse être délivrée, vous devrez présenter les justificatifs nécessaires (notamment votre permis de circulation).

Pour toute question, vous pouvez contacter:

- par e-mail: parking@neuveville.ch
- par téléphone: 032 752 10 00
- au guichet de la Police administrative, durant les heures d'ouverture
- ou consulter le site www.laneuveville.ch pour la marche à suivre visuelle

Comment obtenir votre macaron via ParkingPay?

1. Installer l'application ParkingPay sur votre smartphone.
2. Se connecter à l'application ou au site www.parkingpay.ch.
3. Créer un compte (si ce n'est pas déjà fait) et saisir un véhicule.
4. Définir un moyen de paiement.
5. Choisir la localité «2520 La Neuveville».
6. Sélectionner l'option «Autorisation».
7. Choisir le véhicule, compléter les champs demandés puis sélectionner le type d'autorisation souhaité (résident ou externe), et valider

8. Si vous ne possédez pas encore d'autorisation, faites une demande d'approbation avec les champs prévus à cet effet.

9. Votre demande est transmise: vous recevez un e-mail de confirmation vous invitant à fournir les pièces justificatives (permis de circulation,...).

10. Dès réception de vos documents, votre demande est vérifiée et traitée par la police administrative. Vous recevez un e-mail vous indiquant si votre demande est acceptée ou refusée.

Le traitement de la demande peut prendre plusieurs jours.

11. Si votre demande est acceptée, revenir dans l'application ParkingPay:

- Sélectionner l'autorisation
- le véhicule pour lequel vous avez fait la demande
- choisir la date de début

12. Laisser la case cochée «E-mail de rappel», puis continuer.

13. Choisir un moyen de paiement, puis cliquer sur «Payer».

14. Dès que le paiement est accepté, votre autorisation est validée et vous recevez une confirmation par e-mail. Vous pouvez à tout moment télécharger la quittance sur l'application.

La Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

Communications du 5 décembre 2025

LE MAIRE A L'ECOUTE DE LA POPULATION

M. Luca Longo tiendra sa permanence le jeudi 11 décembre 2025 de 8h30 à 11h pour des entretiens informels. Son bureau se trouve au 2^e étage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3. Ces entretiens courts seront sans rendez-vous pour discuter des thèmes qui tiennent à cœur à la population neuvevilloise.

Le Maire

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 18 décembre 2025 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 5 janvier 2026 à 8h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci), le service de l'énergie (réseau électrique) est atteignable au numéro

032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12.

L'Administration Communale

IMPRIMERIE DU COURRIER DEPUIS 1866

Impressum

Imprimerie du Courrier S.A.

Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville
contact@imprimerieducourrier.ch

www.imprimerieducourrier.ch / 032 751 21 79

Direction: Manuela Belmonte

Publicité: pub@imprimerieducourrier.ch

Rédaction: Céline Latscha

redaction@imprimerieducourrier.ch

Mise en page: William Dutoit

Annonces: noir-blanc, 0,80ct mm + TVA 8,1%

couleur Fr. 1.10 mm + TVA 8,1%

Tirage: 4000 exemplaires

Parution: tous les vendredis



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudedesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudedesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudedesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermerture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

6 décembre, 20 décembre

L'administration communale

Avis De Construction

Requérante : M^{me} Nadine Gerber, La Rouette 2, 2516 Lamboing

Auteur du projet : La Maison des Energies, Av. de Rond-Bosson 13, 1110 Morges

Propriétaire foncier : M^{me} Nadine Gerber, Lamboing

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2320, La Rouette 2, village de Lamboing

Zone : Mixte A, ensemble bâti A

Dérogation : A l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du **5 décembre 2025 au 4 janvier 2026**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 5 décembre 2025

L'administration communale

Dépôts de PET à la déchetterie

La commune a constaté plusieurs dépôts de bouteilles non destinées au PET.

Nous tenons à rappeler à la population que seules les bouteilles ayant contenu des boissons sont admises dans ce tri.

Non admis dans le PET :

- Bouteilles de lait, vinaigre, huile, shampoing, détergents, produit de lessive, les emballages de nourriture, pots de yaourt, films d'emballage...

Les matériaux non admis sont à éliminer dans vos déchets ménagers et donc par les moloks ou à déposer dans les magasins.

En cas de doute, notre employée de voirie se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension.
L'administration communale

Fermeture de l'administration communale, de la halle polyvalente de Prêles et de la déchetterie

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 y compris.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La déchetterie de Diesse sera fermée :

- Mercredi 24.12.2025
- Samedi 27.12.2025
- Mercredi 31.12.2025

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'OAC de Bienne au numéro 031 636 70 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.

L'administration communale

Vente de sapins le samedi 13 décembre 2025 de 10h00 à 12h00

- A Diesse, près de l'ancienne école
- A Lamboing, sur le parking de la salle du Cheval Blanc
- A Prêles, près de la commune

Les sapins proviennent du pâturage communal de la Rochalle et sont vendus au prix de 10.-.

Ils sont généreusement offerts par le Syndicat de gestion forestière du Mont Sujet et les bénéfices seront reversés à la commission d'animation.

Avis aux détenteurs d'animaux

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux

détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impérativement:

Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

Art 45

- 1 Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.
- 2 Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.00, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale
du mardi 16 décembre 2025 à 19h30
Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2026
 - a) Introduction
 - b) Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville
 - c) Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
 - d) Présentation et approbation du budget communal 2026 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).
2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m² à CHF 265.00 / m²)
 - a) Présentation du dossier
 - b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière
 - c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse
 3. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029
 - a) Proposition du Conseil communal: Fiduciaire G16, Bienne
 - b) Election de l'Organe de vérification des comptes de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029
 4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le

cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

5. Assermentation des nouvelles autorités élues

- a) Promesses solennelles des membres du Conseil communal
- b) Promesses solennelles des membres des Commissions communales

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 14 novembre au 16 décembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 14 novembre 2025

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance du règlement de la crèche communale La Luciole, entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCO; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 24 novembre 2025, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté les modifications de l'ordonnance du règlement d'organisation (ORO). Cette ordonnance dans sa nouvelle mouture entre en vigueur le 1^{er} août 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires, comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve. Les moyens de preuve seront joints. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection.

Prêles, le 5 décembre 2025

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois

villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du :

8 décembre 2025 au 23 décembre 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le informations ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudiediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Informations à transmettre :

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2025

Nom/Prénom :

Rue :

Localité :

No compteur :

Etat en M³ :

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2025

Nom/Prénom :

Rue :

Localité: 2516 Lamboing

No compteur :

Etat: 1.8.1 HT kWh
1.8.2 BT kWh

Panneaux Photovoltaïques :

2.8.1 HT kWh
2.8.2 BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudiediesse.ch/sel/Service-clients/Releves-compteurs.html>

Fenêtres de l'Avent

Merci à tous les participants qui enchantent le mois de décembre !

Nous vous attendons tous pour partager ces moments de convivialité.

Date	Organisateur-s	Lieu	Informations
01.12	Séverine Gianella	Route de Nods 26, Diesse	18h00
02.12			
03.12	Brassband Plateau de Diesse	Entrée nord de la halle, Prêles	18h30, concert et collation
04.12	Famille Spychiger	Mont Sujet 26, Prêles	18h30, concert de L'Arzillière boissons et collation
05.12	Mireille Guillaume	Chemin neuf 10, Diesse	18h30, collation
06.12	Famille Sunier	Route de Lamboing 1, Diesse	18h30, soupe aux pois
07.12	Famille Valloton	Route de Lamboing 22, Diesse	16h45, boissons chaudes et petits biscuits
08.12	Famille Bärtschi	La Source 5, Lamboing	18h00, thé et vin chaud
09.12	Bourgeoisie de Prêles	Chemin du Stand 3, Prêles	18h00, collation
10.12	Laurence et Jean-François Carrel	Route de Nods 20, Diesse	18h30, collation
11.12	Nicole et Yves Lecomte	Route de Prêles 14, Diesse	18h00, collation
12.12	Ecole des Joncs	Salle de musique côté cours de récréation, Prêles	18h00
13.12	Mélodie et Basile Wermeille	Champs la Dame 5, Lamboing	18h00
14.12	Sarah Perrenoud	Le Verger 2, Lamboing	17h30, collation
15.12	Suzanne et Chris Tucker, Evelyn Endress, Janey et Richard Tucker	Derrière Montet 2, Diesse	18h30, boissons, petit buffet et feux
16.12	Crèche La Luciole	Route de Diesse 8, Lamboing	18h00
17.12	Paroisse	Salle de Paroisse, Diesse	16h30 à 20h00, exposition de crèches du monde et collation
18.12	Administration communale	La Chaîne 2, Prêles	18h00, soupe, vin chaud et thé
19.12	Malika Moser et Yann Schütz	Les Noyers 5, Lamboing	19h00, collation
20.12	Cabinet et Institut Marili	Chemin Neuf 2, Diesse	18h00
21.12	Anne-Lise Lecomte	Route d'Orvin 15, Lamboing	18h00, vin chaud et soupe
22.12	Plateau vivant	Les Charmilles 7, Lamboing	17h30, collation
23.12			
24.12			

Informations du Service des constructions

Permis de construire délivrés, procédure sans publication

Une à deux fois par année et pour votre bonne information, la commune publie les permis de construire délivrés n'ayant pas nécessité une publication dans la FOD.

Permis délivrés depuis décembre 2024 :

- M.-E. Frésard, Route de La Neuveville 41, Prêles, Remplacement de la porte d'entrée avec nouvelles boîtes aux lettres et construction d'un auvent

Commission des constructions



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 05.12.2025

Administration communale

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

- Ouverture de l'assemblée
- Elections pour la législature 2026-2029
 - Président(e) des assemblées
 - Vice-président(e) des assemblées
 - Organe de vérification des comptes
- Budgets 2026
 - Présentation des budgets 2026 de la commune de Nods, de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, de la communauté scolaire du collège du district et du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
 - Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - Approbation du budget de la communauté scolaire du collège du district



Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 6 décembre de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant le Cheval Blanc

Avis de construction

Requérante : Christine Andrée Wampach, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Auteur du projet : MP Solar, Michael Pécaut, Chemin du Brahon 4, 2605 Sonceboz

Propriétaire foncière : Christine Andrée Wampach, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur R^F 39 du ban de Nods, Route de Chasseral 19

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

- d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- e) Approbation du budget communal 2026, taxe immobilière à 1.5% et quotité d'impost à 1.64 restent inchangées
- 4) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour le remplacement et la mise aux normes de la ventilation de la halle de gym
- a) Présentation
- b) Approbation
- 5) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 800'000.- pour la réfection du chemin des Auges
- a) Présentation
- b) Approbation
- 6) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la réfection du chemin de Combatte
- a) Présentation
- b) Approbation
- 7) Communications du Conseil communal
- 8) Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site Internet de la Commune de Nods.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif. Le recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre les conclusions, indiquer les faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Conseil communal

Nods, le 07.11.2025

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité
Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

15 décembre 2025 au 9 janvier 2026

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: chantal.evard@nods.ch. Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation:

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électrique
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m³ sans la virgule

Nous vous en remercions par avance de votre collaboration.

Administration Communale

Recherche Berger

La Commune mixte de Nods met en soumission 1 poste de Berger pour les métairies suivantes:

- 1 berger pour les métairies Neuf Chalet et Vieux Chalet (environ 160 génisses)

Dès l'été 2026 et suivants.

Profil souhaité:

- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

- Possibilité de tenir une petite buvette. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou éventuellement par courriel avec mention « Berger » à l'adresse électronique commune@nods.ch jusqu'au 10 décembre 2025.

Conseil communal de Nods

Commune mixte de Nods

Bienvenue à nos nouvelles collaboratrices de l'administration communale

Le Conseil communal a le plaisir d'accueillir

M^{mes} Céline Fuentes et Séverine Gianella en qualité de collaboratrice pour les constructions et responsable du contrôle des habitants. M^{mes} Fuentes et Gianella ont officiellement pris leur fonction au 1^{er} décembre 2025. Le Conseil communal ainsi que les employés leur souhaitent une cordiale bienvenue ainsi que leurs meilleurs vœux pour leur avenir professionnel et personnel.

Nods, le 2 décembre 2025.

Conseil Communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Interruption funiculaire Ligerz-Prêles

Prolongé jusqu'au mercredi 17 décembre 2025

Le funiculaire entre Ligerz et Prêles est hors service. En raison de retards dans les travaux de construction de la station amont, la mise en service aura lieu le 18 décembre au lieu du 13. Le service de remplacement est prolongé jusqu'au 17 décembre.

- Les voyageurs entre Ligerz et Prêles utilisent les lignes CarPostal 134/135 via Twann.
- Les voyageurs entre Ligerz, gare; Ligerz, Schernelz et Ligerz, Festi utilisent le bus de remplacement qui circule à certaines heures.
- Ligerz Pilgerweg n'est pas desservi.

Veuillez vérifier les horaires en ligne avant chaque voyage.

Les vélos ne peuvent pas être transportés dans les bus de remplacement. Les voyageurs et voyageuses à mobilité réduite sont priés de s'annoncer la veille au 0800 007 102. La réservation est obligatoire pour les groupes.

Merci de votre compréhension.

Aare Seeland mobil AG

 Commune Bourgeoise de Prêles
Aux ayant droit

Fenêtres de l'Avent

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent, la Commune bourgeoise de Prêles ouvrira sa fenêtre le

mardi 9 décembre 2025 de 18h à 21h
au bâtiment administratif, Chemin du Stand 3

A cette occasion, une collation sera offerte à ceux que nous aurons le plaisir d'accueillir.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cet événement ouvert à tous.

Le Conseil bourgeois

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 27 novembre 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 27 novembre 2025

de la Commune bourgeoise de Prêles est déposé publiquement à l'administration du 5 au 31 décembre 2025.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture (mardi après-midi et jeudi matin ainsi que sur rendez-vous pris au 079 357 23 02 ou à finance@bourgeoise-preles.ch).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit auprès du Conseil bourgeois. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

Le secrétariat

PROBLÈMES DE SOMMEIL ?

L'alcool n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

 ADDICTION | SUISSE



**Nous, les aveugles,
voyons autrement.
Par ex. avec le nez...**

**L'autonomie au quotidien,
aussi grâce à vos dons:**
CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

10 | PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Samedi 6 décembre

14h, vieille ville, stand de la paroisse au Marché de la St-Nicolas avec biscuits et vermicelles

Dimanche 7 décembre

10h, Blanche-Eglise, culte célébré par la pasteure Marie-Laure Krafft Golay. Textes bibliques: Esaïe 40. 1-5 et Matthieu 3. 1-11. Chants de l'assemblée: 31-22, 31-14, 31-29, 31-17, 31-32

Organiste: Jean-Luc Thellin

Mercredi 10 décembre

10h, salle Schwander, groupe de prière. 13h30, maison de paroisse, KT cycle 1. 19h30, maison de paroisse, répétition chorale éphémère

Jeudi 11 décembre

11h30, maison de paroisse, Noël des aînés (réservation jusqu'au 7.12.25)

18h30, Blanche-Eglise, recueillement de l'Avent

Vendredi 12 décembre

16h, Blanche-Eglise, KT cycle 1 et 2

Samedi 13 décembre

17h, Blanche-Eglise, culte avec la catéchèse Sarah Holzmann et la pasteure Marianne Chappuis et plein de surprises préparées par les enfants du cycle 1 et 2. 18h30, maison de paroisse, fête de Noël de la paroisse, délicieux repas, chants de la chorale éphémères, puis de sa directrice Fanny Anderegg (réservation jusqu'au 7.12.25).

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 7. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum 2. Advent mit Pfrn. Ina Murbach und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Kirchgemeindeversammlung (ca. 11.20 Uhr).

Pikettdienst

5. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 7 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 7 décembre 2025, 10.00, messe fête patronale quadrilingue (F/D/I/E), Sainte-Marie, Bienne

Dimanche 14 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 21 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 28 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Période de l'Avent et de Noël

Adoration animée du temps de l'Avent

vendredi 5 décembre 2025, à 17h (messe à 18h) crypte de l'église Ste-Marie, Bienne

Messe patronale quadrilingue de l'Immaculée Conception

dimanche 7 décembre 2025, à 10h. Église Ste-Marie, Bienne, en présence de Mgr Denis Theurillat

Noëls des Aînés

dimanche 14 décembre 2025, après la messe de

10h, salle paroissiale de l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes de Noël des familles

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Ste-Marie, Bienne

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messe de Minuit

mercredi 24 décembre 2025, à 00h, église Ste-Marie, Bienne

Messes du jour de Noël

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, chapelle, Reuchenette-Péry

Veillée de prière et messe de fin d'année

mercredi 31 décembre 2025, dès 22h, église St-Nicolas, Bienne

Messe bilingue – solennité de Marie

jeudi 1^{er} janvier 2026, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

Dimanche 7 décembre

Culte à l'église de Diesse, 10h, suivi de l'assemblée de paroisse, service de voiture: voir ci-dessous

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 12 décembre de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88.

Noël pour tous

Dimanche 14 décembre, 17h00, église Diesse, Noël animé par les enfants et le quatuor de flûtes "Ô Flûtes"

Exposition crèches du monde

Plus de 120 crèches du monde seront exposées à la Maison de paroisse (Route de Prèles 15) du lundi 15 décembre au dimanche 21 décembre, 16h30-19h.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prèles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prèles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Vendredi 5 décembre

Karao'culte à 19h au temple de Nods. Partage en chansons.

Dimanche 7 décembre

10h au Temple de Nods. 2^e Avent.

Groupe lecture biblique

Mardi 9 décembre à 9h à la maison de paroisse de Nods

Aînés

Fête de Noël mardi 9 décembre à 15h la maison de paroisse, avec Daniel Galataud, conteur.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchèse professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lillianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD)

LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DISSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbbaumuseum.ch/fr - info@rebbbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,

contribution appréciée. www.fhv.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 13.12.2025 20h	The Sparkle Family
Vendredi 09.01.2026 20h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Cappens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20h	Blaise Bersinger